

Présidence

Mercredi 6 février 2019

COMMUNIQUÉ

Le prix des yaourts : aucune décision d'augmentation n'a été prise par le gouvernement

De récentes publications laissent à penser que les prix des yaourts vont augmenter. Le gouvernement tient à apporter les précisions suivantes :

Ces derniers mois, les prix des yaourts ont baissé très significativement.

En premier lieu, chacun a pu constater la baisse des prix sur ces produits depuis la mise en place de la TGC et les mesures de réglementation des prix et des marges.

Entre septembre et décembre 2018, la baisse moyenne observée a été de 17,5% sur l'ensemble des yaourts et desserts lactés. C'est un fait non contestable.

En second lieu, pour favoriser l'économie et l'emploi local, le gouvernement a pris des mesures restrictives d'importation (STOP) en janvier 2019 sur un segment bien délimité : les yaourts aux fruits. Cette mesure quantitative ne peut conduire à remettre en question les prix actuels qui restent soumis à la réglementation des prix et des marges en vigueur.

Enfin, un des producteurs locaux de yaourts, Tenesse Farm Laiterie, vient d'informer la direction des Affaires économiques de son intention de fusionner avec son distributeur, la société Socalait. **Cette nouvelle configuration, si elle est confirmée, soumettra l'entreprise au régime des prix contrôlés.**